

ANNEXE E – TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PAIEMENTS FUTURS EN VERTU DE L'ENTENTE COLLECTIVE ARRQ-ADISQ

Cession, aliénation, transmission ou transfert des droits eu égard à un Vidéoclip

D'une part : Nom du producteur : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

ci-après désigné le « Cédant »

et d'autre part : Nom du producteur : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

ci-après désigné le « Cessionnaire »

Déclaration des parties à l'égard de la production

1. Attendu que le Cédant a conclu, en date du _____, avec le Réalisateur _____, un contrat de réalisation.
2. Attendu que les droits sur le Vidéoclip sont, seront ou ont été cédés, aliénés, transmis ou autrement transférés du Cédant au Cessionnaire.
3. Le Cédant déclare avoir respecté ses obligations découlant de l'Entente collective ARRQ-Adisq, notamment d'avoir acquitté toutes les sommes dues tant à l'égard du Réalisateur que de l'ARRQ et de l'Adisq.
4. Le Cessionnaire déclare avoir reçu copie de l'Entente collective ARRQ-Adisq, de l'avoir lue, d'en comprendre les termes et conditions, et consent à respecter et à être lié par les règles et obligations qui y sont contenues, à compter de la signature de la présente.